

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Subventions allouées au Mouvement français pour le planning familial.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'organisation des activités de planification, d'éducation familiale et des actions de prévention en faveur de l'enfance dans le cadre de la protection maternelle et infantile fait partie intégrante de la politique de santé publique menée par le Département et entre dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par le code de la santé publique. Ces activités sont gérées soit directement, soit par voie de convention avec les services hospitaliers et les associations.

A ce titre, le Département propose d'attribuer en 2020 une subvention de fonctionnement général de 8 000 € à l'association Mouvement français pour le planning familial (MFPF) afin de couvrir les surcoûts entraînés par la localisation du siège de l'association d'une part, et d'autre part une subvention de projet spécifique de 115 000 € afin de la soutenir dans ses missions de centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Le MFPF œuvre également pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il se donne pour objectif de créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Dans ce cadre, je vous propose de soutenir trois projets spécifiques du MFPF :

1 - Mobilisation des femmes séropositives par des actions luttant contre leur isolement via le collectif « Femmes + » :

Depuis 2005, le MFPF coordonne et anime le collectif « Femmes + » qui permet de proposer des actions territorialisées cohérentes pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale des femmes séropositives de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en situation d'éloignement ou de précarité et de favoriser leur éducation thérapeutique.

En 2020, il est proposé d'octroyer une subvention de 2 500 € à cette association afin de pérenniser son action.

## 2 - Sexualité, handicap et prévention en milieu spécialisé :

Depuis 2010, le MFPPF met en œuvre des actions d'éducation à la sexualité et de prévention des risques sexuels adaptées à la diversité des contextes, handicaps et niveaux de compréhension des adolescents et jeunes adultes vivant en milieu spécialisé dans les Bouches-du-Rhône.

Ces actions visent à favoriser dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, l'accès à l'information, à l'éducation, à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes handicapées. Du fait de leur handicap, ces personnes se trouvent dans une situation sociale qui limite la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté.

En 2020, il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 € à cette association afin de pérenniser son action.

## 3 - Déploiement du site internet « [www.parlons-sexualites.fr](http://www.parlons-sexualites.fr) » auprès des jeunes dans les Bouches-du-Rhône :

Le site internet « [www.parlons-ici.org](http://www.parlons-ici.org) » a reçu plus de 70 000 visiteurs depuis sa création en 2013 et a été très apprécié par les professionnels qui l'utilisent régulièrement pour orienter les jeunes vers les lieux ressources du territoire. Le nouveau site [www.parlons-sexualites.fr](http://www.parlons-sexualites.fr) est mis en ligne depuis le 25 avril 2019. Dans le cadre de son déploiement, des actions événementielles sont mises en œuvre dans le département pour le faire connaître et permettre qu'il devienne un réel outil ressources. Il s'adresse à un public très large mais vise en particulier les jeunes entre 12 et 25 ans qui n'ont pas toujours accès aux lieux ressources en santé sexuelle.

Ces actions prennent plusieurs formes : stands à la journée ou à la demi-journée, informations collectives et publications sur les réseaux sociaux.

En 2020, il est proposé d'octroyer une subvention de 1 000 € à cette association afin de soutenir ce projet.

Au vu de ces éléments, je vous propose au titre de 2020, de soutenir les projets présentés dans le tableau en annexe au rapport par le biais de subventions de fonctionnement et de projets spécifiques pour un montant total de 129 500 €

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature de cinq conventions type conformément aux modèles approuvés par délibération n° 28 de la Commission permanente du 8 février 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL